VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : CK

Décision N° 45/2024

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE - Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la volonté de la commune de promouvoir et sauvegarder le patrimoine de proximité, privé et public, au sein du périmètre du Site Patrimonial Remarquable,

Vu la mobilisation de la Fondation du Patrimoine autour du mécénat, sa participation au financement des travaux et aux actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population,

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de permettre à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent,

DECIDE

⇨ d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2024,
⇨ de régler l'adhésion annuelle d'un montant de 500,00 € (cinq cent euros).

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 01/03/2024
Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240304-45-2024-AU
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville